



divorce pension alimentaires garde d`enfants

Par **edward**, le **01/02/2010** à **16:53**

Bonjour,

Nous sommes un couple de citoyens Français vivant à l'étranger, notre couple battait de l'aile depuis quelques années j'ai découvert que ma femme a contacté une centaine de fois son ex et a commencé à boire excessivement, suite à cela il y a eu disputes et violence de deux côtés, elle est partie en France en laissant les enfants pour s'installer dans notre appartement à Paris, j'ai mis la moitié de cet appartement à son nom, elle me dit qu'elle est allée faire un constat médical et a déposé une plainte unilatérale de divorce pour violence, la loi en France ne reconnaît pas l'adultère comme faute

J'ai déposé plainte pour tentative de meurtre en France et à l'étranger

Nos enfants sont scolarisés à l'étranger depuis 5 ans et souhaitent y rester et surtout rester avec moi

Elle a emporté avec elle tous mes documents administratifs, et vidé mon compte bancaire

Je pense que pour que son divorce unilatéral soit prononcé il faut entre 9 mois et 2 ans puisque les faits se sont déroulés à l'étranger pas de témoin, et ma plainte contre elle

Si le juge en France lui donne raison peut-elle demander une pension compensatoire sachant que je peux prouver que je lui versais un salaire mensuel élevé, et elle possède la moitié de notre appartement que j'ai payé seul, et elle vit actuellement sans les enfants

En cas de non-paiement y aura-t-il la confiscation de notre appartement à Paris pour la payer ? Enfin les enfants ont décidé de rester à l'étranger puis je dois avoir la garde ou je serai obligé de me soumettre à la décision du juge

Cordialement